

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Intégrer la destination Inspiration Vercors dans les outils de promotion des offices de tourisme et des comités départementaux de tourisme », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 17 avril 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 51 candidats et que parmi eux, 4 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 14 mai 2019,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat **SIGNE DES TEMPS SAS - Société RIVERSIDE** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à l'intégration de la destination Inspiration Vercors dans les outils de promotion des offices de tourisme et des comités départementaux de tourisme avec la **SAS SIGNE DES TEMPS - Société RIVERSIDE, 20 rue Montgrand, 13 006 MARSEILLE**, pour le montant total de **10 650,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 13 juin 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

